



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE BUREAU DU 29 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix sept, le 29 novembre, le bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mrs, RAFFE, GAILLARD, MACHEFERT, GRENON, MAYAU, Mme SIGNAT, Mme BOURSQUOT, Mme RIVIERE,
Excusé : M DOUBLET
Date de la convocation : 10 novembre 2017
Présents : 9
Secrétaire de séance : Mr MACHEFERT

Création de poste rédacteur territorial à temps complet – Monsieur BARBAUD Mathieu

Dans un contexte de fusion non réalisée avec la CDC de Gémozac et suite au départ de Monsieur GINOUX Directeur des services au 31 décembre 2016, Monsieur BARBAUD a été nommé à la direction de la collectivité.

Monsieur BARBAUD est actuellement sur le grade d'animateur territorial catégorie B, or au regard des dossiers, du suivi des actions et tâches à la fois administratives et transversales de l'ensemble des compétences de la collectivité, il occupe actuellement les fonctions d'un rédacteur territorial.

Afin de respecter le cadre professionnel dans lequel il s'inscrit et de rester au plus proche des missions qui lui sont confiées, il convient de faire une demande d'intégration directe dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux. Ainsi Monsieur BARBAUD aura la possibilité de passer de la filière animation à la filière administrative.

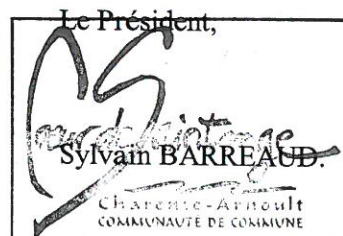
Une demande de saisine pour avis sera soumise à la prochaine Commission Administrative Paritaire du 5 décembre.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,

- décident la création d'un poste de rédacteur à temps complet au 1^{er} février 2018
- autorisent le Président à se rapprocher du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente Maritime pour lancer la procédure de création de poste et à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- précisent que les dépenses en résultant seront imputées au Budget Principal 2018, chapitre 012

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 29 novembre 2017.



BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 241700517 - 2017 118
9-94-2017-DE-----

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 12/11/2017

N° 94/2017



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE BUREAU DU 29 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix sept, le 29 novembre, le bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mrs, RAFFE, GAILLARD, MACHEFERT, GRENON, MAYAU, Mme SIGNAT, Mme BOURSIQUOT, Mme RIVIERE,

Excusé : M DOUBLET

Date de la convocation : 10 novembre 2017

Présents : 9

Secrétaire de séance : Mr MACHEFERT

▪ **Création d'un poste éducateur de jeunes enfants à temps complet**

Madame Sylvie PAPILLON, est responsable du relais assistants maternels sur le territoire. Son rôle s'inscrit dans l'objectif de la Caisse Nationale des Allocations Familiales afin d'améliorer l'information et l'accompagnement des familles sur l'ensemble des modes d'accueil ainsi que la qualité et la professionnalisation de l'accueil individuel.

La CAF préconise pour assurer pleinement ces missions 1 poste en équivalent temps plein pour 70 assistantes maternelles, or Madame PAPILLON en gère actuellement 140.

C'est pourquoi Monsieur le Président propose de créer un poste d'Animateur RAM pour venir en soutien de Madame PAPILLON.

Il conviendra de recruter un agent sur le grade d'éducateur jeunes enfants afin de bénéficier d'une prise en charge de la CAF à plus de 80%. Ce poste bénéficie également d'une aide du département à hauteur de 5000€ par an et de 1000€ de la MSA.

Cet agent sera donc recruté dans un premier temps via le Centre de Gestion pour une période de 3 mois, renouvelable si besoin puis sur le grade d'éducateur jeunes enfants sur un poste à temps complet.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,

- décident la création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à compter du 1^{er} avril 2018
- autorisent le Président à se rapprocher du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente Maritime pour lancer la procédure de création de poste et à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- précisent que les dépenses en résultant seront imputées au Budget Principal 2018, chapitre 012

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 29 novembre 2017.

Le Président,

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE



**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 241700517 -- 2017 112
9-95-2017-DE-----

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 12/12/2017

N° 95/2017



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE BUREAU DU 29 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix sept, le 29 novembre, le bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mrs, RAFFE, GAILLARD, MACHEFERT, GRENON, MAYAU, Mme SIGNAT, Mme BOURSIQUOT, Mme RIVIERE,
Excusé : M DOUBLET
Date de la convocation : 10 novembre 2017
Présents : 9
Secrétaire de séance : Mr MACHEFERT

Heures supplémentaires et frais de repas du Secteur Jeunesse

Suite à la réintégration du Secteur Jeunesse au sein de la Communauté de Communes, il convient de réactualiser le principe d'attribution des heures supplémentaires aux animateurs titulaires et en contrat aidé.

Pour rappel, les animateurs ont un temps de travail annualisé.

Ils effectuent 29h00 hebdomadaires hors vacances scolaires et 48h00 pendant les vacances.

M le Président propose d'accorder aux animateurs titulaires et en contrat aidé, lors de séjours en camp comprenant la nuitée, une rémunération sur la base de 3 h supplémentaires et de 2 heures de récupération (séjour à la neige février et camps) et lors des sorties et séjours effectués de nuit entre 21 h et 6 heures une indemnité de 0.17cts/h.

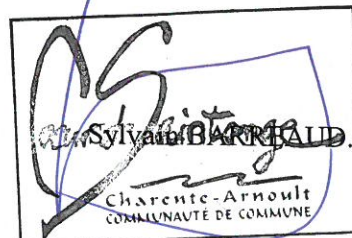
Concernant les heures effectuées les samedis et dimanches lors des séjours en camps, ils bénéficieront également d'une rémunération de 3h supplémentaires et de 8h de récupération. Les samedis travaillés ponctuellement devront quant à eux être récupérés dans la semaine suivante.

D'autre part, en période d'activité, les animateurs auront droit à 2 repas remboursés par semaine à raison de 15.25€ par repas.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 29 novembre 2017.

Le Président,



BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

N° 96/2017



Sous le N° 017 - 241700517 -- 2017 112
9-16-2017

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 12/11/2017

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE BUREAU DU 29 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix sept, le 29 novembre, le bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mrs, RAFFE, GAILLARD, MACHEFERT, GRENON, MAYAU, Mme SIGNAT, Mme BOURSQUOT, Mme RIVIERE,
Excusé : M DOUBLET
Date de la convocation : 10 novembre 2017
Présents : 9
Secrétaire de séance : Mr MACHEFERT

Renouvellement du contrat CUI-CAE de Monsieur ROMERO Edwin

Monsieur ROMERO est embauché depuis le 1^{er} janvier 2017 en CUI CAE, suite à la réintégration du Secteur Jeunesse à la Communauté de Communes.

Son contrat se termine le 31 décembre 2017.

Le Conseil Départemental nous a confirmé la possibilité de renouveler son contrat pour une durée de 12 mois.

Monsieur le Président propose de renouveler le contrat de Mr ROMERO à compter du 1^{er} janvier 2018 à temps complet et devra être autorisé à se rapprocher du Conseil Départemental afin de lancer la procédure et signer tous les documents nécessaires.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,

- approuvent la prolongation du contrat de Mr ROMERO pour une durée de 12 mois à temps complet au 2 janvier 2018
- autorisent le Président à se rapprocher du Conseil Départemental lancer la procédure de création de poste et à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- précisent que les dépenses en résultant seront imputées au Budget Principal 2018, chapitre 012

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 29 novembre 2017.

Le Président,

Sylvain BARREAUD.
Charente-Arnoult
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE BUREAU DU 29 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix sept, le 29 novembre, le bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mrs, RAFFE, GAILLARD, MACHEFERT, GRENON, MAYAU, Mme SIGNAT, Mme BOURSIQUOT, Mme RIVIERE,

Excusé : M DOUBLET

Date de la convocation : 10 novembre 2017

Présents : 9

Secrétaire de séance : Mr MACHEFERT

TABLEAU DES EFFECTIFS

M. Le Président précise que suite aux créations et annulations de postes votées lors de ce bureau, il conviendra de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} février 2018.

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur	B	1	1 poste à 35h00
Adjoint administratif principal 2è classe	C	3	4 postes à 35h00
Adjoint administratif			5 postes à 16h00
		7	1 poste à 20h30
FILIERE ANIMATION			
Animateur	B	1	1 poste à 35h00
Adjoint d'animation principal 1è classe	C	1	1 poste à 35h00
Adjoint d'animation	C	3	3 postes à 35h00
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien	B	1	1 poste à 35h00
Adjoint technique	C	4	3 postes à 35h00
			1 poste à 20h00
FILIERE SOCIALE			
Educateur principal jeunes enfants	B	1	1 poste à 35h00
Agent social principal 2è classe	C	1	1 poste à 35h00

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 29 novembre 2017.

Le Président,

Sylvain BARREAUD.

